

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**7 December 2020**

**Request for a subvention to the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia**

*(ACABQ report: A/75/7/Add.19; related Secretary-General's reports: A/75/242)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the request for a subvention to the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia.

In terms of the progress made by the Extraordinary Chambers in the case files, the Advisory Committee notes again the completion of investigations and issuance of closing orders in specific cases.

Considering the length of the proceedings, the uncertainty over the timelines for the remaining cases and the likelihood of continued judicial activity for several years beyond the current financial period, the Committee reiterates its concern regarding the related potential financial implications. The Committee also reiterates its recommendation that the General Assembly request the Secretary-General to identify possible residual functions.

Mr. Chairman,

With regard to the use of the commitment authorities, the Advisory Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to credit the unencumbered balance for 2019 to Member States in January 2021 and trusts that the unencumbered balance for 2020 will be returned to Member States as soon as possible.

In view of the persistent funding challenges faced by the Extraordinary Chambers, the Committee reiterates the need for intensified fundraising efforts including by broadening the

donor base and encouraging the members of the principal donors group and the Group of Interested States to renew their financial commitment.

Turning to the request for a subvention for 2021, the Committee recalls that the General Assembly decided to establish the Extraordinary Chambers on the basis of voluntary funding and has considered the subventions as exceptional measures authorizing the Secretary-General to enter into commitments to supplement the voluntary financial resources of the international component of the Extraordinary Chambers.

The Committee notes that the commitment authority has functioned as a bridging mechanism. In the view of the Committee, appropriating the subvention would defeat the purpose of the decision to rely primarily on voluntary contributions. Therefore, the Committee considers that the subvention to the Extraordinary Chambers should remain a commitment authority.

When it comes to the amount of the subvention for 2021, the Committee considers that it should not exceed the amount of the subvention for 2020.

Thank you, Mr Chairman.

**Déclaration du Président**

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)**

**7 décembre 2020**

**Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

*(Rapport du CCQAB : A/75/7/Add.19 ; rapport correspondant du Secrétaire général : A/75/242)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

En ce qui concerne l'avancement des dossiers dont sont saisies les Chambres extraordinaires, le Comité consultatif note une nouvelle fois que l'instruction est terminée et qu'une ordonnance de clôture a été rendue dans certains dossiers.

Compte tenu de la longueur des procédures, de l'incertitude quant au calendrier des dossiers restants et du fait que l'activité judiciaire se poursuivra probablement pendant plusieurs années encore, le Comité se dit de nouveau préoccupé par les incidences financières potentielles. En outre, il recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de déterminer les fonctions résiduelles qui pourraient devoir être exercées.

Monsieur le Président,

Au sujet du recours aux autorisations d'engagements de dépenses, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de porter le solde inutilisé de 2019 au crédit des États Membres en janvier 2021 et compte que le solde inutilisé de 2020 sera porté au crédit des États Membres dès que possible.

Compte tenu des problèmes de financement persistants que rencontrent les Chambres extraordinaires, le Comité affirme de nouveau qu'il faut intensifier les activités de collecte de

fonds, notamment en augmentant le nombre de donateurs et en engageant les principaux donateurs et les membres du groupe des États intéressés à continuer d'apporter un soutien financier.

S'agissant de la demande de subvention pour 2021, le Comité rappelle que l'Assemblée générale a décidé de créer les Chambres extraordinaires en partant du principe qu'elles seraient financées au moyen de contributions volontaires et en considérant que les subventions étaient des mesures exceptionnelles, au titre desquelles le Secrétaire général était autorisé à engager des dépenses pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres.

Le Comité note que l'autorisation d'engagement de dépenses a servi de mécanisme provisoire. À son avis, ouvrir des crédits pour une subvention irait à l'encontre de la décision prise de financer les Chambres principalement au moyen de contributions volontaires. Il estime donc que les subventions allouées aux Chambres extraordinaires doivent continuer de faire l'objet d'une autorisation d'engagement de dépenses.

Pour ce qui est du montant de la subvention pour 2021, le Comité estime que celui-ci ne devrait pas dépasser celui de la subvention allouée pour 2020.

Monsieur le Président, je vous remercie.